

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 15 décembre 2025 à 12 heures 30 minutes, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün, conseiller du district No 1
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc, conseiller du district No 2
- ❖ Monsieur Matthew Dubois, conseiller du district No 3
- ❖ Monsieur Luc Cloutier, conseiller du district No 4
- ❖ Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5
- ❖ Monsieur Charles Brochu, conseiller du district No 6

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents affirment avoir reçu l'avis de convocation ainsi que tous les documents relatifs à cette séance extraordinaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-27

Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture.

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 12 h 34 ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

Seuls les sujets suivants pourront être discutés lors de cette séance extraordinaire, y compris durant la période de questions :

0. Constatation de la réception de l'avis de convocation et des documents afférents ;
1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement No 619 – *Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2026 et pour fixer les conditions de perception* ;
4. Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) – Budget et quote-part 2026 ;
5. Modifications de résolutions antérieures :

5.1 Résolution modifiant la résolution 2025-04-33

- 5.2 Résolution modifiant la résolution 2025-07-17
- 5.3 Résolution modifiant la résolution 2025-08-17
- 5.4 Résolution modifiant la résolution 2025-08-18
- 5.5 Résolution modifiant la résolution 2025-09-06
- 5.6 Résolution modifiant la résolution 2025-11-13
- 6. Crédit d'un poste budgétaire et autorisation de transfert : « *Entente intermunicipale pour l'entretien et la gestion du barrage Denison* »
- 7. Période de questions ;
- 8. Levée de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-28

Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement No 619 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2026 et pour fixer les conditions de perception

Monsieur Luc Cloutier, conseiller

DONNE avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 619 intitulé : *Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2026 et pour fixer les conditions de perception* sera adopté.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de Règlement No 619 : Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2026 et pour fixer les conditions de perception** est déposé lors de la séance et est joint en annexe au présent avis.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-29

Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) – Budget et quote-part 2026

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) a adopté un budget de 784 956 \$ pour l'année financière 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part 2026 pour la Municipalité du Canton de Cleveland s'élève à 213 645,77 \$;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à l'acceptation de la participation financière de la Municipalité en regard à cette entente ;

CONSIDÉRANT QU' il y va de l'intérêt public ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland approuve le budget 2026 du SSIRR tel que présenté.

D'ACCEPTER la quote-part 2026 de la Municipalité au montant de 213 645,77 \$, tel que présenté à l'intérieur du budget 2026.

QUE la direction générale prévoit ce montant au budget 2026.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-30

Résolution modifiant la résolution 2025-04-33

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté la résolution 2025-04-33 autorisant la réalisation de travaux sur le barrage Denison (ville de Danville) ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution prévoyait que la dépense soit imputée au poste budgétaire : 23-040-00-521 « *Autres biens durables – Barrage Denison* » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite uniformiser sa façon d'allouer le financement de ses dépenses, afin d'assurer une meilleure clarté administrative ;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins comptables, il y a lieu d'affecter cette dépense aux fonds généraux ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland modifie la résolution 2025-04-33 autorisant la réalisation de travaux sur le barrage Denison (ville de Danville), de manière à ce que le dernier paragraphe soit remplacé par le suivant :

« **QUE** **les crédits nécessaires aux fins de la présente soient pris à même les fonds généraux** »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-31

Résolution modifiant la résolution 2025-07-17

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté la résolution 2025-07-17 autorisant une dépense prévue au budget pour le Club du Lac Spooner Pond Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution prévoyait que la dépense soit imputée au poste budgétaire : 23-020-15-001 « *Autres biens durables – Étude des lacs* » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite uniformiser sa façon d'allouer le financement de ses dépenses, afin d'assurer une meilleure clarté administrative ;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins comptables, il y a lieu d'affecter cette dépense au surplus accumulé ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland modifie la résolution 2025-07-17 autorisant une dépense prévue au budget pour le Club du Lac Spooner Pond

Inc., de manière à ce que le dernier paragraphe soit remplacé par le suivant :

« **QUE** **les crédits nécessaires aux fins de la présente soient pris à même le surplus accumulé.** »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-32

Résolution modifiant la résolution 2025-08-17

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté la résolution 2025-08-17 autorisant le paiement du décompte progressif no 1 pour les travaux de pavage sur les chemins Brown, du Boisé et d'une partie du chemin Bédard ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution prévoyait que la dépense soit imputée au poste budgétaire : 23-040-02-721 « *Autres biens durables – Asphaltage Brown, Boisé et Bédard* » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite uniformiser sa façon d'allouer le financement de ses dépenses, afin d'assurer une meilleure clarté administrative ;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins comptables, il y a lieu que cette dépense soit attribuée à un emprunt ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland modifie la résolution 2025-08-17 autorisant le paiement du décompte progressif no 1 pour les travaux de pavage sur les chemins Brown, du Boisé et d'une partie du chemin Bédard, de manière à ce que le dernier paragraphe soit remplacé par le suivant :

« **QUE** **les crédits nécessaires aux fins de la présente proviennent d'un emprunt** »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-33

Résolution modifiant la résolution 2025-08-18

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté la résolution 2025-08-18 autorisant un paiement à la Ville de Danville – Barrage Denison ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution prévoyait que la dépense soit imputée au poste budgétaire : 23-040-00-521 « *Autres biens durables – Barrage Denison* » et 02-130-00-999 : « *Divers* » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite uniformiser sa façon d'allouer le financement de ses dépenses, afin d'assurer une meilleure clarté administrative ;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins comptables, il y a lieu d'affecter cette dépense aux fonds généraux ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMENT :

- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland modifie la résolution 2025-08-18 autorisant un paiement à la Ville de Danville – Barrage Denison, de manière à ce que le dernier paragraphe soit remplacé par le suivant :
- « **QUE** **les crédits nécessaires aux fins de la présente soient pris à même les fonds généraux** »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-34

Résolution modifiant la résolution 2025-09-06

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté la résolution 2025-09-06 autorisant le paiement de Pelletier Picard pour les travaux d'éclairage d'un terrain de soccer ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution prévoyait que la dépense soit imputée au poste budgétaire : 23-080-00-001 « *Autres biens durables – Éclairage terrain soccer* » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite uniformiser sa façon d'allouer le financement de ses dépenses, afin d'assurer une meilleure clarté administrative ;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins comptables, il y a lieu d'affecter 50 000 \$ au surplus accumulé et la balance au fonds général ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMENT :

- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland modifie la résolution 2025-09-06 autorisant le paiement de Pelletier Picard pour les travaux d'éclairage d'un terrain de soccer de manière à ce que l'avant-dernier paragraphe soit remplacé par le suivant :

- « **QUE** **50 000 \$ soit pris à même le surplus accumulé et que la balance de la dépense soit prise à même le fonds général.** »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-35

Résolution modifiant la résolution 2025-11-13

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté la résolution 2025-11-13 autorisant l'achat d'équipements informatiques pour les élus et la direction générale ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution prévoyait que la dépense soit imputée au poste budgétaire : 23-020-17-002 « *Autres biens durables – Ordinateurs portables (conseil)* » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite uniformiser sa façon d'allouer le financement de ses dépenses, afin d'assurer une meilleure clarté administrative ;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins comptables, il y a lieu d'affecter cette dépense aux fonds généraux ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland modifie la résolution 2025-11-13 autorisant l'achat d'équipements informatiques pour les élus et la direction générale, de manière à ce que le dernier paragraphe soit remplacé par le suivant :

« **QUE** **les crédits nécessaires aux fins de la présente soient pris à même les fonds généraux** »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-36

Création d'un poste budgétaire et autorisation de transfert – Entente intermunicipale pour l'entretien et la gestion du barrage Denison

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland doit prévoir les sommes nécessaires pour l'entretien et la gestion du barrage Denison dans le cadre d'une entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la dépense avait été initialement imputée au poste budgétaire 02-130-00-999 « *Divers* » ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de créer un poste budgétaire spécifique à cet effet;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le poste budgétaire suivant soit créé :

- G/L : **02-400-00-459 « Entente inter.- Entretien et gestion barrage Denison ».**

D'AUTORISER le transfert du montant de 25 551,21 \$, initialement imputé au poste 02-130-00-999 « *Divers* » vers le nouveau poste budgétaire, afin de refléter correctement la nature de la dépense.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC 12 h 35

Aucun citoyen présent pour la période de questions.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-37

Levée de la séance

CONSIDÉRANT l'ordre du jour étant épuisé;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 12 h 35.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 16^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier